



DELIBERATION N°277_DE 04072024

Conseil d'Administration du 04 juillet 2024

**Partenariat Université de Perpignan – CDG66
Formation aux métiers de la Fonction Publique Territoriale**

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 04 juillet deux mille vingt-quatre à 10 heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 26 juin 2024 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 9

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. GOT Alain, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. REMEDI Bernard, M. SOLE Jean-Michel, M. TAHOCES Antoine, M. VILA Jean

Collège spécifique des des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSOU Jacques, M. NIFOSI Christian, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. PORTEIX Yves, M. RALLO François, M. THIBAUT Jean-Jacques

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), Mme BACH Marie (Perpignan), M. LACAPERE Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD)

Représentés ayant donné pouvoir

Mme BACH Marie (Perpignan) à M. CALVET Guy

M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. VILA Jean

M. NIFOSI Christian à M. GOT Alain

M. PAILLES Roger à M. REMEDI Bernard

Mme ROLLAND Martine à M. GARRABE Robert

M. RALLO François à M. TAHOCES Antoine

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur du pôle Administration générale, expertise juridique, accompagnement statutaire.

M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale.

M. Didier MONZIOLS, Conseiller aux décideurs locaux, absent excusé.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240705-DE-277-04072024-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

277_DE 04072024

P1/3



DELIBERATION N°277_04072024

Conseil d'Administration du 04 juillet 2024

Le conseil d'administration,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** le rapport présenté au Conseil d'administration,

Considérant que les communes et établissements du Département rencontrent des difficultés importantes dans le recrutement d'agents spécialisés,

Considérant que pour répondre aux besoins des communes et établissements du Département, il est nécessaire de proposer des solutions innovantes telle que la création d'un cursus universitaire dont la formation diplômante pourra permettre de proposer des personnels qualifiés capables de répondre aux problématiques opérationnelles rapidement après leur prise de poste,

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire de donner pouvoir au Président de signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce partenariat,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Autoriser** le Président à mettre en œuvre le partenariat avec l'université de Perpignan et pour ce faire de signer tout document afférent.

Article 2 :

- **Préciser** que cette action en faveur des collectivités et établissements du Département se fera sans surcoût.

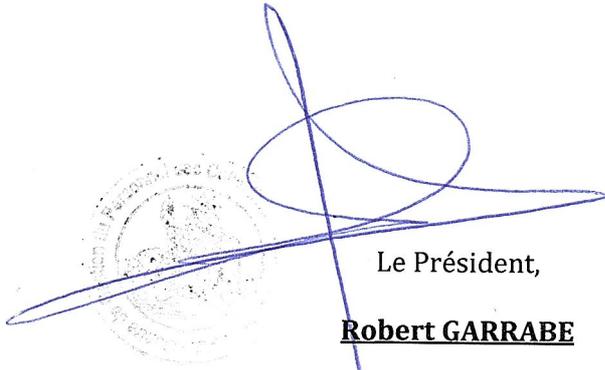
Article 3 :

- **Préciser** que cette action se fera sans surcoût pour le budget du Centre de Gestion.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240705-DE-277-04072024-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.



Le Président,
Robert GARRABE

PERPIGNAN, le 4 juillet 2024

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Transmis au représentant de l'Etat le :
- Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20240705-DE-277-04072024-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024